

Séance du : 14 mars 2016

n° 08/2016

L'an deux mille seize, le quatorze mars à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 26 février 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Marie-Françoise GAUBERT, Sandrine VALETTE.
Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Alain BOUSQUET, Frédéric CASTELLE, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Gérard LAMARQUE, Marc MENGAUD, Serge OURLIAC, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

M.DUTECH à D.VIENNE, P.FRAISSE à P.ESPUNY, J.L.GOUXETTE à A.ITIER, P.IZARD à G.DARNAUD, J.C.LANDET à P.POUNT-BISET.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 35

Délégués suppléants :

Mme Colette CABROL, Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE.
Mrs Guy DARNAUD, Alain ITIER, Albert MAMY, Pierre MONOD, Pierre POUNT-BISET, Daniel VIENNE.

Excusés :

Mmes Nicole DANJOU, Nicole DURY, Sophie MANIAGO, Patricia RUIZ.
Mrs Michel BROUSSE, Etienne CRESPIY, François DEMANGEOT, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Philippe SOL.

Objet : Mode de calcul des contributions intercommunales pour l'année 2016

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 11 des statuts du P.E.T.R. :

- Le budget du P.E.T.R. comprend entre autres recettes les contributions financières des collectivités membres, déterminées au prorata de la population totale de chaque collectivité,
- La contribution des collectivités membres est obligatoire pendant la durée du P.E.T.R. et dans la limite des nécessités de service tel que les décisions du P.E.T.R. l'ont déterminé,
- Le montant de la contribution sera annuellement déterminé par le Comité syndical.

Monsieur le Président propose une augmentation de la contribution par habitant calée sur le même mode de calcul que les années précédentes.

Monsieur le Président indique que sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire du 1^{er} février 2016, il est proposé pour l'année 2016, de retenir le mode de calcul suivant :

- 2,50 € par habitant qui permettrait :
 - o d'assurer un autofinancement de la structure, c'est-à-dire de couvrir la masse salariale et les frais structurels,
 - o aux subventions Régionales / Départementales d'être mobilisées pour la réalisation d'actions sur notre territoire
 - o d'arrêter ainsi de puiser dans le fond de trésorerie pour équilibrer le budget (résultat reporté en diminution chaque année).
- le nombre d'habitants retenu correspond à la population totale telle qu'elle résulte du recensement entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Adopte le mode de calcul des contributions communautaires pour le P.E.T.R. tel qu'exposé.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 14 mars 2016

Le Président

Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr